CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation Démographie, conditions de vie

Réunion du 31 mars 2008

Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportur	nité
	Page
Dispositif d'enquêtes TIC	2
Enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA2009)	4
Enquête de victimation «cadre de vie et sécurité 2009» - module «Violences sensibles»	6
Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de l'enquête SRCV 2009	9

Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 31 mars 2008 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

Dispositif d'enquêtes TIC

1. Intitulé de l'enquête

Enquêtes légères Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

2. Service producteur

Le département des Prix, Revenus et Conditions de Vie des Ménages de l'INSEE.

3. Service réalisant la collecte

INSEE

4. Historique de l'enquête

Le dispositif poursuit le dispositif précédent d'enquêtes TIC annuelles dont l'avis d'opportunité expire en 2008.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Deux enquêtes TIC ont été réalisées (2007 et 2008). Les indicateurs produits ont été transmis à Eurostat en application du règlement européen régissant ces enquêtes.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif du dispositif est de collecter des indicateurs décrivant l'équipement et les usages des ménages et individus dans le domaine des technologies de l'information (informatique, Internet, téléphonie), de façon à satisfaire aux demandes d'Eurostat découlant de la mise en œuvre du règlement 2004/808 sur les statistiques de la société de l'information.

Thèmes abordés : L'équipement des ménages en micro-ordinateurs, en accès Internet, en téléphonie fixe et mobile. Les usages de ces technologies, le recours à l'administration et aux commerces des biens et services en ligne. Les compétences individuelles en informatique.

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

La demande émane de l'Union Européenne (règlement Eurostat 2004/808). Le règlement prévoit de collecter chaque année des indicateurs dont la liste est arrêtée en mars-avril de l'année n-1. Les données doivent se rapporter au 1^{er} trimestre de l'année n et être transmises à Eurostat avant le 30 septembre suivant.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête est la seule conforme au règlement européen.

9. Insertion dans un système d'information

Le règlement européen prévoit une enquête annuelle. Chaque enquête reprend un tronc commun d'indicateurs. Un module analyse chaque année un aspect différent des équipements et utilisation des TIC. L'enquête est réalisée en un entretien téléphonique pour la majorité de l'échantillon, en face à face pour un échantillon de contrôle.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif annuel jusqu'en 2011.

10. Cible de l'enquête

Unité: ménages ordinaire et leurs membres

Taille de l'échantillon : 3 000 individus répondants par téléphone, 1 000 individus répondants en face à face

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête concerne la métropole et les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon est tiré, selon des spécifications arrêtées par l'INSEE, par un annuairiste dans un fichier de numéros de téléphones fixes hors liste d'exclusion selon la méthodologie déjà suivie par l'enquête de Conjoncture Auprès des Ménages Mensuelle (CAMME). Un échantillon complémentaire, visant à redresser le biais d'échantillonnage pourra, certaines années, être tiré dans l'échantillon maître et interrogé en face à face.

14. Mode de collecte

Questionnaire passé par téléphone pour la majorité de l'échantillon, en face à face pour un échantillon de contrôle.

Pas d'appariement prévu

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Enquête prévue en avril et mai de chaque année

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Temps de réponse maximum : 20 mn au téléphone, 30 mn en face à face Pas de question sensible.

17.Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Pas de comité de concertation n'est prévu, les principales caractéristiques de l'opération étant déjà fixées par le règlement européen.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Transmission des résultats à Eurostat avant le 1^{er} octobre 2009.

Diffusion de tableaux actualisant les indicateurs postés sur le site de l'INSEE.

Les résultats seront publiés au niveau France entière exclusivement.

Mise en ligne des résultats d'enquête.

Pas de restriction sur la diffusion

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préparation: 200 jours

Collecte: 150 jours + 100 000 euros de rémunération des enquêteurs

Traitements: 50 jours

Procédures particulières :

Sans objet

Enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA2009)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête méthodologique sur les sans-abri 2009 (EMSA2009)

2. Service producteur

INSEE en partenariat avec l'INED

3. Service réalisant la collecte

INSEE

4. Historique de l'enquête

Cette enquête entre dans le processus de mise au point et d'actualisation de l'enquête nationale sur les sans-domicile prévue en 2012 (SD2012), sur le modèle de l'enquête de 2001 (SD2001).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

sans objet

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'enquête SD2001 s'est déroulée auprès des utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas chauds. L'objectif principal de l'enquête EMSA2009 sera de vérifier si la plus grande partie des personnes dormant dans des lieux impropres à l'habitation (« sans-abri ») est toujours touchée lorsqu'on enquête dans des lieux de distribution de nourriture, comme cela est supposé (et a été vérifié) dans les enquêtes du type de SD2001. Si tel n'était pas le cas, l'enquête EMSA2009 viserait alors à proposer soit une extension, par rapport à SD2001, du type des services enquêtés dans SD2012, soit à établir une liste de services afin de mener utérieurement des études sur la couverture de SD2012.

Les principaux thèmes abordés seront, outre quelques données sociodémographiques, l'utilisation des différents services (accueils de jour et de nuit, distributions de repas, services itinérants dits « maraudes »...) et sa fréquence. Parallèlement à son application à la préparation de la prochaine enquête nationale sur les sans-domicile, l'enquête EMSA2009 fournira des résultats locaux sur l'utilisation des services d'aide.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête EMSA2009 s'inscrit dans le cadre de la préparation de SD2012 et répond à des préoccupations exprimées dans plusieurs rapports récents (De Fleurieu, Chambaud, Pinte...) sur la connaissance statistique des personnes sans domicile et plus particulièrement sans abri. L'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale est particulièrement intéressé par ces résultats.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête EMSA2009 se situe dans le cadre de la préparation de SD2012.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique mais rattachée à l'enquête SD2012.

10. Cible de l'enquête

Les personnes dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, cave, parc, escalier...) dans l'agglomération toulousaine. Environ 500 à 600 personnes seront enquêtées dans les services,

plus particulièrement destinés aux sans-abri, auxquels elles font appel, et dans certains regroupements de tentes.

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les utilisateurs des services plus particulièrement destinés aux sans-abri (dont certains peuvent ne pas être sans abri)

12. Champ géographique de l'enquête

Agglomération toulousaine ou centre de cette agglomération

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les services d'aide principalement destinés aux sans-abri seront répertoriés et tous enquêtés dans la mesure où ils l'auront accepté. Les utilisateurs de ces services seront enquêtés exhaustivement.

14. Mode de collecte

face à face

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

15 janvier-28 février 2009

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire doit rester court (au plus 20 mn). Les questions portent pour l'essentiel sur l'utilisation des services. Pas de questions sensibles.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité scientifique, composé de membres de l'INSEE et de l'INED, se réunit depuis fin 2006. Le projet a été présenté aux associations toulousaines et aux DRASS/DDASS début décembre 2007.

Un comité de suivi local sera mis en place, rassemblant des représentants des associations et des administrations locales concernées.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le déroulement de l'enquête et ses résultats feront l'objet d'un rapport méthodologique destiné à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES). Une version abrégée sera fournie comme projet d'article pour les prochains Travaux de l'Observatoire, au deuxième trimestre 2009.

Les données seront la propriété de l'INSEE qui en transmettra le fichier à l'INED.

Une présentation des résultats sera faite au comité de suivi local.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Une quinzaine d'enquêteurs sur un mois et demi. Une personne assurant la préparation et le suivi du terrain sur trois mois, une responsable d'enquête assurant également son exploitation.

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes) : sans objet

Un identifiant respectant l'anonymat sera mis au point afin d'éliminer les éventuels doubles comptes

Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises) : sans objet

Enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2009 » - module « Violences sensibles »

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « cadre de vie et sécurité », module « violences sensibles » au sein du dispositif d'enquête annuelle de victimation

2. Service producteur

L'observatoire national de la délinquance (OND), département de l'Institut national des Hautes Études de Sécurité (INHES) et au sein du département PRCVM de l'INSEE, la division Conditions de vie des ménages.

3. Service réalisant la collecte

L'INSEE

4. Historique de l'enquête

Le module "Violences sensibles" est un questionnaire additionnel à l'enquête de victimation "Cadre de vie et sécurité" (CVS). La partie principale de l'enquête CVS a reçu un avis d'opportunité courant jusqu'en 2011. Lors des deux premières années du dispositif d'enquête annuelle de victimation, en 2007 et 2008, le module "Violences sensibles" était déjà adjoint au questionnaire. Il est présenté en 2009 pour la 3^e fois consécutive.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le module a donné lieu à deux articles publiés dans le 3^e rapport annuel de l'OND en novembre 2007 et à une publication de l'INSEE (INSEE Première n° 1180). Un fichier de production et de recherche doit être diffusé par l'intermédiaire du centre Quételet. Un fichier sera remis à la Direction des affaires générales du ministère de la Justice (DAGE).

6. Objectifs généraux de l'enquête

Le module additionnel "Violences sensibles" complète le questionnaire individuel de l'enquête CVS qui aborde en face à face les atteintes aux personnes dont les auteurs ne vivent pas avec l'enquêté, de questions sur les violences physiques ou sexuelles, y compris celles commises par un membre du ménage de l'enquêté. L'objectif est donc de mesurer la prévalence des violences physiques ou sexuelles au sein des ménages, de connaître la nature des atteintes subies et leurs conséquences dans la vie quotidienne des victimes. On détermine le taux de plainte auprès de la police et de la gendarmerie, ainsi que la fréquence du recours à certaines formes d'aide (médecin, psychologue, association d'aide aux victimes). L'enquête permet aussi d'établir le profil des victimes (sexe, âge, situation au regard de l'emploi,...).

A l'aide des résultats déjà collectés en 2007 et 2008, il sera possible de mener l'étude du profil des victimes sur la base d'un cumul d'échantillon étendu. Les trois enquêtes annuelles formeront ainsi une série qui permettra le suivi conjoncturel des phénomènes de violences, pris dans leur ensemble.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le module « violences sensibles » tout comme le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation répond à une demande de l'OND.

En novembre 2007, l'observatoire national de la délinquance a publié un premier article exploitant les résultats de l'enquête « cadre de vie et sécurité » 2007 sur les violences physiques ou sexuelles subies par les personnes de 18 à 60 ans. Il est clairement apparu que la violence dont se déclarent victimes les enquêtés de la part d'une personne de leur ménage avait une fréquence presque égale à celle commise par des personnes ne vivant pas avec l'enquêté. Le module « violences sensibles » est donc un élément central de la mesure des violences physiques dans l'enquête de victimation.

Parmi les utilisateurs potentiels des résultats des enquêtes de victimation, administrations, traitant des questions pénales (Police et Justice), administrations ou organismes confrontés à la délinquance dans leurs activités quotidiennes (éducation nationale, ministère des transports, transporteurs), administrations, associations, chercheurs traitant des questions sociales soulevées par la délinquance dont la délégation interministérielle à la ville, partenaire du dispositif. Les partenaires les plus intéressés par le module « violences sensibles » sont ceux qui travaillent en particulier sur les violences faites aux femmes comme le service du droit des femmes et de l'égalité.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Ce module auto administré sur les « violences sensibles » pourrait devenir une partie intégrante de l'enquête « cadre de vie et sécurité », comme l'OND en a déjà émis le souhait. Le caractère novateur du protocole exigeait de procéder par étapes. La première étape, l'enquête 2007, a été franchie avec des résultats encourageants. Si à l'occasion de la deuxième enquête, qui a débuté en janvier 2008 et se poursuit jusqu'en mars 2008, les résultats sont concluants, et notamment si le rapprochement des enquêtes 2007 et 2008 à des fins d'analyse plus détaillée s'avère possible, alors l'OND demandera son intégration au dispositif d'enquête annuelle de victimation.

Les résultats publiés en novembre 2007 dans le rapport de l'OND ont apporté des informations inédites sur la fréquence, la nature et le taux de plainte en matière de violences physiques ou sexuelles, en particulier pour ce qui est des violences au sein du couple. Ces informations sont reprises aujourd'hui par les acteurs qui travaillent sur ces questions, comme le service du droit des femmes et de la parité.

L'OND constate dans tous les domaines où il intervient, et très souvent lorsqu'on traite des violences aux personnes, que l'absence de données donne souvent lieu à des analyses erronées sur la fréquence et la gravité des phénomènes. Le module sur les « violences sensibles » répond à des attentes exprimées depuis longtemps sur les violences au sein des ménages. L'accueil des premiers résultats a conforté l'OND dans sa volonté de poursuivre son action volontariste sur ce thème, d'autant plus que la répétition du module sur les « violences sensibles » offrira des possibilités d'analyse à la fois conjoncturelle et structurelle très étendues.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête CVS prévoit, outre sa partie permanente, un module variable qui étudie chaque année un aspect particulier des victimations. Le module "Violences sensibles" correspond au thème retenu pour les enquêtes de 2007, 2008 et 2009.

L'opportunité est demandée pour la seule année 2009.

10. Cible de l'enquête

Le champ est composé des ménages habitant un logement ordinaire (enquête en population générale). Les unités enquêtées sont les personnes de 14 ans et plus. Une personne est interrogée par ménage. Si elle a entre 18 et 75 ans, à la fin du questionnaire individuel portant notamment sur les autres types de violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles), elle répond au questionnaire « violences sensibles ». Il s'agit d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire d'une bande audio transmise par casque et d'un clavier d'ordinateur portable.

11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les personnes de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête concerne la France métropolitaine. Il n'y a pas d'extension régionale prévue.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Dans chaque ménage participant à l'enquête CVS, un individu est tiré au sort, parmi les personnes de 18 à 75 ans.

L'échantillon de l'enquête CVS est d'environ 17 000 ménages répondants.

14. Mode de collecte

Le module est passé sous la forme d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire d'une bande audio transmise par casque et d'un clavier d'ordinateur portable pour saisir les réponses.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête se déroulera de janvier à mars 2009.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La durée maximale du module est de 20 mn. Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté(e). En l'absence de violences subies, le questionnaire dure quelques minutes. En cas de victimations multiples, il peut dépasser 10 minutes.

L'impact sur la personne enquêtée peut être considérable. Les questions posées sont particulièrement délicates (recension et description des violences sexuelles, des violences intra-familiales, désignation de l'auteur). Le protocole retenu (questionnaire auto administré par casque) permet à l'enquêté de s'isoler et de répondre en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu notamment avec la remise d'une fiche comportant des numéros de téléphones d'associations d'aides aux victimes, sachant qu'un numéro d'appel gratuit concernant spécifiquement l'enquête est mis en place au sein de l'INSEE.

Il est apparu lors de l'enquête 2007 que certaines personnes de plus de 60 ans n'ont pas pu répondre avec le clavier de l'ordinateur portable au questionnaire auto administré sur les violences sensibles. Au regard de l'expérience acquise, le protocole a été aménagé dès l'enquête suivante (celle de 2008), avec l'espoir qu'il rendra possible l'exploitation des réponses des 60-75 ans.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le module est suivi par le comité de pilotage de l'enquête CVS (ministère de l'intérieur, INSEE, INHES, OND, DIV, OFDT, ministère de la Justice, service du Droit des Femmes et de l'Égalité,...) et son comité scientifique.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le module d'enquête alimentera le rapport annuel de l'OND dans sa partie consacrée aux violences sexuelles et aux violences intra familiales. Il donnera lieu à des travaux d'études de l'INSEE.

Un fichier d'études et de recherche sera mis à la disposition des SSM et, par l'intermédiaire du centre Quételet, des centres de recherche français ou étrangers.

La représentativité n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les coûts du module Violences sensibles 2009 ne sont pas isolables du coût de l'enquête CVS. L'enquête CVS coûte 1,2 M € en coûts directs de collecte et requiert environ 60 mois ETP en coûts internes.

Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de l'enquête SRCV 2009

1. Intitulé de l'enquête

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2009, le module secondaire est intitulé « Privations matérielles ».

2. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, les opérations relatives au module secondaire associé à l'enquête 2009 sont organisées par la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Le dispositif SRCV est en place en France depuis 2004. Le module secondaire complète le questionnement principal et est, chaque année, différent.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'objectif de ce module secondaire est de mieux connaître les privations matérielles auxquelles les ménages et les individus doivent faire face. Ce module vient compléter les questions sur les privations déjà présentes dans l'enquête SRCV.

Le thème des privations est abordé au niveau du logement, au niveau des adultes du ménage et au niveau des enfants du ménage :

- Conditions de logement et environnement du logement,
- Capacité à faire face à certaines dépenses personnelles (équipement en biens durables, habillement, santé, loisirs).
- Capacité à faire face à certaines dépenses (alimentation, éducation, loisirs, habillement, santé) pour ses enfants.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement (CE) n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2009 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la Commission, en cours d'adoption.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire 2009 complète le questionnement habituel afin de prendre en compte toutes les dimensions (difficultés économiques, logement, biens durables, consommation, sociabilité, pauvreté des enfants). Il permettra de définir un indicateur de pauvreté en conditions de vie.

La priorité est accordée au logement et à la pauvreté des enfants pour lesquels SRCV ne fournit pas assez d'items élémentaires.

9. Insertion dans un système d'information

Le module secondaire complète le questionnement principal SRCV et est différent tous les ans.

10. Cible de l'enquête

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2009 associée au dispositif SRCV.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV, à savoir la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV. La base de sondage est l'échantillon maître de l'Insee. L'échantillon est constitué d'environ 12 000 ménages.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin 2009. Elle ne sera pas reconduite les autres années.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2010 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2009.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2011 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV.